



Formation continue 2019

Accompagner des personnes dans le processus d'intégration



Positionnement du module dans le système de qualification INTERPRET

Dans le système modulaire de qualification INTERPRET, ce module fait partie de l'un des trois modules obligatoires de formation continue requis pour l'obtention du brevet fédéral. Les candidats qui désirent se présenter à l'examen du brevet fédéral devront valider au moins trois modules proposés à la carte dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. Ce module fait partie de ceux proposés dans le domaine de la médiation interculturelle.

Il représente la première étape de validation du brevet professionnel fédéral d'interprète communautaire et de médiateur/trice interculturel/le, mais il peut également être suivi à titre de formation continue par des interprètes qui n'envisagent pas de passer le brevet.

Objectifs

Les interprètes communautaires qui auront suivi ce module seront en mesure de :

- Sensibiliser les migrants aux modes de vie, aux mœurs, aux usages et aux valeurs de la société d'accueil
- Les accompagner et les soutenir dans leur processus d'intégration sociale, culturelle et professionnelle
- Les informer sur les ressources dont ils disposent et sur le fonctionnement des institutions
- Valoriser leur capacité d'adaptation et leurs ressources

- Assurer une médiation entre les migrants et la société d'accueil en favorisant la communication, l'écoute et la compréhension réciproque, afin de prévenir et désamorcer les conflits
- Lutter contre la stigmatisation, les discriminations et les risques liés à l'isolement
- Valoriser la dimension positive et l'enrichissement réciproque du processus d'intégration pour la société et les personnes issues de la migration

Public et prérequis

Ce module de formation s'adresse aux interprètes communautaires des cantons romands qui ont obtenu le certificat INTERPRET. Une attestation d'obtention de ce certificat, ainsi que la preuve d'une expérience d'au moins 20h dans le domaine social en tant qu'interprète communautaire ou médiateur/trice interculturel-le seront requis.

Des candidats en cours de validation du certificat pourront exceptionnellement être admis à y participer dans le cas où ce module se révèle être un complément utile de leur pratique professionnelle et qu'ils attestent de la possibilité de l'obtention du certificat INTERPRET dans les six mois suivants la formation.

Le nombre de participant-e-s est limité à 15.



Attestation et conditions de validation du module

Ce module sera validé par l'analyse orale d'une situation dans le cadre d'un entretien individuel de 30–45 min. Cette validation donne lieu à une attestation de réussite du module valide six ans pour la présentation au brevet fédéral.

Méthode

La théorie et la pratique seront alternées afin de favoriser l'assimilation des connaissances et la réflexion sur la fonction d'accompagnateur/rice. Les jeux de rôle, les mises en situation, l'analyse de pratique et les discussions auront pour but de faciliter la projection et de permettre d'anticiper des situations conflictuelles ou problématiques qui pourraient mettre en difficulté l'accompagnateur/rice. Les séances de supervision auront pour fonction l'analyse d'expériences passées afin d'examiner, à la lumière des connaissances acquises durant la formation, si le positionnement de l'interprète et ses actions étaient adaptées à la situation. Ces séances permettront également une mise en perspective des différences entre les fonctions d'inter-

prête communautaire, de médiateur/rice interculturel-le et d'accompagnateur/rice.

Intervenants

Tous les intervenants travaillent dans le domaine de l'intégration et ont été amenés, par leur pratique professionnelle et leurs expériences, à réfléchir aux actions qui favorisent le sentiment d'appartenance et la participation des migrants à la société, ainsi qu'aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Contenu

La formation abordera les thèmes suivants :

- Rôles et fonctions de l'accompagnement social (similitudes, différences et complémentarités avec la fonction d'interprète communautaire)
- Responsabilités liées à la fonction d'accompagnement : identifier les besoins, informer les migrants sur les ressources dont ils disposent, sensibiliser les migrants aux caractéristiques culturelles, sociales, juridiques, scolaires et médicales de la société d'accueil et à son fonctionnement

- Particularités des structures susceptibles de faire appel à l'accompagnateur communautaire
- Différents contextes d'intervention et l'analyse de situations complexes
- Enjeux de la relation entre accompagnateurs et professionnels : clarification des rôles, du mandat, le cadre des rencontres, les modes de communication et d'interaction et le feed-back
- Modes d'interaction entre accompagnateurs et migrants
- Rôle de l'accompagnateur dans l'intégration et la prévention des discriminations
- Déconstruction de stéréotypes culturels, spécificités de l'intervention en contexte interculturel et règles de la communication
- Gestion de conflit dans la relation d'accompagnement : analyse des méthodes de prévention
- Mécanismes de marginalisation, d'exclusion, d'isolement et risques liés à l'enfermement communautaire : prévenir, identifier, signaler et agir
- Psychothérapie et accompagnement communautaire (synergie, collaboration et transmission)

Informations pratiques

Structure : 4 journées de cours + 6 h de supervision + 33 h de travail personnel

Dates des cours: vendredis 4 octobre, 15 et 29 novembre, 20 décembre.

Dates des supervisions (demi-journées): vendredis 8 et 22 novembre, 13 décembre

Lieu du cours

Maison de formation et d'intégration MFI
Rte de l'Arney 2, 1753 Matran
(bus 11 direction Rosé)

Lieu des supervisions:

Caritas Suisse Département Fribourg
Bd de Pérolles 55 (3^{ème} étage)
1700 Fribourg (10 min. à pied de la gare)

Renseignements

Barbara Ouedraogo
Téléphone : 026 425 81 00
Courriel : bouedraogo@caritas.ch

Coût

Fr. 1600.- (subvention possible à vérifier avec votre service d'interprétariat)

Inscriptions

Au moyen du bulletin annexé, jusqu'au
30.07.2019

Caritas Suisse, Département Fribourg

Bd de Pérolles 55
CH-1700 Fribourg

Téléphone: +41 26 425 81 00
Téléfax: +41 26 425 81 03
Courriel: fribourg@caritas.ch

Internet: www.caritas.ch
Compte postal: 17-3621-8

**Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta**

Bulletin d'inscription

M6 : Accompagner des personnes dans le processus d'intégration

Madame Monsieur

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

NPA/Lieu : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Êtes-vous en possession du certificat INTERPRET ? oui non

Langue(s) d'interprétariat : _____

Conformément aux exigences de la formation, chaque participant s'engage à attester 20 heures d'intervention en interprétariat dans le domaine social effectuées **avant** le début du module.

Conditions de désistement :

Tout désistement doit être annoncé par écrit à « se comprendre » Caritas Suisse.

En cas de désistement intervenant après la confirmation de l'admission, 10 % de l'écolage reste dû.

En cas de désistement intervenant moins de 10 jours avant le début du cours, la totalité de l'écolage est due.

Lieu / date :

Signature :

Bulletin à envoyer à :

Caritas Suisse, se comprendre, Barbara Ouedraogo,
Bd de Pérolles 55, 1700 Fribourg ou à bouedraogo@caritas.ch

Renseignements complémentaires :

Barbara Ouedraogo

Téléphone : 026 425 81 00

Courriel : bouedraogo@caritas.ch